

N° 2023 /093

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT ET TROIS** le **13 AVRIL** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Luciole de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON (+1) Maire, Alexandre DOHY, Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI (+1), Hubert MARCHAIS (+1), Catherine GAUTIER (+1), Bernard RIO (+1), Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Audrey MERI, Audrey LYS, Dominique DE GOUSSENCOURT, Grégory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN (+1), Pascal FRANCK, Frédérique BACQUET, Eric LEROYER, Patrice RENARD, Denis DE GOUSSENCOURT, Jérôme DURIEUX, Maureen VAN RENSBERGEN, Frédéric LEGIEMBLE, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Marie-Claude CRESPIN représentée par Bernard RIO
Stanislas BARTHELEMI représentée par Laurence BARTHELEMI
Chantal AMICEL représentée par Hubert MARCHAIS
Sandrine CROZAT représentée par Pierre-Edouard EON
Elodie TEIXEIRA représentée par Marie-France HOFFMANN
Nathalie JOUNEAU représentée par Catherine GAUTIER

Monsieur Hubert MARCHAIS est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DATE DE CONVOCATION :

7 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 29

Objet : Elargissement du bénéfice du « Pass' Méry »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les délibérations 2021/064 et 2022/143 créant puis pérennisant jusqu'en 2025 le dispositif « Pass' Méry » de manière à encourager les jeunes Mérysiens à adhérer à une association sportive ou culturelle active sur la commune ou à bénéficier de séances de cinéma et de spectacles à la Luciole,

Considérant le nombre de Pass Méry attribués en 2021 et 2022, sensiblement inférieur au nombre de bénéficiaires potentiels, et leur utilisation effective,

Considérant la proposition d'élargir le bénéfice de cette aide de 50 euros, auparavant proposée aux adolescents mérysiens en âge d'entrer en troisième l'année considérée, à ceux qui sont en âge de passer en quatrième,

Après avis de la commission Jeunesse, sport, culture et vie associative du 4 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

APPROUVE l'attribution, à compter de l'exercice 2023, du Pass' Méry aux jeunes Mérysiens ayant l'âge d'entrer en quatrième et en troisième au mois de septembre, selon le récapitulatif des années de naissance concernées joint en annexe.

DIT qu'un crédit suffisant est inscrit au budget 2023 et sera inscrit au budget des exercices suivants.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son/sa représentant(e), à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de ce dispositif.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 13 avril 2023

Le secrétaire de séance,



Hubert MARCHAIS
Conseiller municipal

Le Maire,



Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise



**TABLEAU DES ANNEES DE NAISSANCE DES JEUNES MERYSIENS
POUVANT BENEFICIER DU PASS MERY**

Année d'attribution du Pass Méry	2022	2023	2024	2025
Année de naissance des jeunes concernés	2008	2009 et 2010	2010 et 2011	2011 et 2012